

mais pourquoi y a-t-il eu incertitude en premier lieu? Ce n'était pas parce que les députés de l'opposition et le public canadien ont pris du temps à convaincre le gouvernement qu'il s'agissait d'une erreur. Le Livre blanc a été publié il y a déjà 22 mois, et cette initiative revenait à lancer un renard dans un poulailler. Bien que l'Annexe A qui compte parmi les documents budgétaires de juin ait calmé les gens, certains avaient déjà pris la décision de ne pas investir et de retirer leur argent du pays. Je suis certain que le ministre du Revenu national serait très intéressé d'apprendre combien de gens ont décidé de retirer leur argent du pays au cours de la dernière année par suite des propositions du Livre blanc.

De plus, les mesures insensées qui ont été prises nous ont fait perdre notre réputation sur les marchés d'investissement d'outre-mer. L'incertitude que j'ai mentionnée a également eu de grandes répercussions sur l'économie canadienne. En fait, les répercussions de ces propositions pourraient être aussi néfastes que celles que certaines des restrictions fiscales et monétaires proposées par le gouvernement avaient entraînées sous forme de chômage.

Le gouvernement a maintenant vu son erreur et est revenu avec de nombreux changements. De fait, en examinant l'annexe qui renferme les tableaux comparatifs de la loi actuelle, des propositions du Livre blanc, des recommandations faites par le comité de la Chambre des communes et des propositions du bill actuel, nous découvrirons nombre de changements qui vont de pair avec les recommandations du comité. Je suppose que je devrais m'en réjouir en tant que membre du comité, mais cette façon de mener des affaires me paraît pour le moins drôle. L'économie canadienne a traversé environ 18 mois de convulsion et le gouvernement, dans son retour au bon sens, a repris le même genre d'attitude.

Et pourtant, voilà l'expérience que nous avons subie. Il y a eu du chômage et une politique de restrictions de la part du gouvernement aussi bien dans le domaine monétaire que fiscal. Des réductions tarifaires prématurées ont été consenties en vertu de la négociation Kennedy. J'aimerais savoir si le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney), ou bien le ministre du Revenu national, voudrait dire à la Chambre si ces réductions prématurées ont amélioré la situation de l'emploi dans l'industrie chimique. Cette industrie préclite par suite de l'initiative du gouvernement. Elle aurait fait face à bon nombre de difficultés à la suite de la libération du dollar canadien qui aurait signifié une augmentation immédiate de 7 à 8 p. 100 des prix de ses produits. En raison de la marge de fluctuation étroite ou se meuvent tant de nos produits d'exportation, il n'est pas difficile d'imaginer les effets que l'initiative gouvernementale a entraînés pour cette industrie.

• (4.40 p.m.)

Depuis le 15 août, le président Nixon a proposé des mesures d'assainissement pour l'économie américaine qui sont très inquiétantes pour l'industrie et l'ensemble de l'économie canadiennes. Il en est ainsi de la surtaxe de 10 p. 100, du programme DISC et de la pression à la hausse qui s'exerce sur le dollar canadien. Il se pourrait qu'on essaie d'amener le dollar canadien au niveau de \$1.03 ou \$1.04 américain. Je répète qu'une telle conjoncture forcerait plusieurs exportateurs à cesser leur activité.

Nous en arrivons ensuite aux réformes fiscales. Apporteront-elles une aide quelconque à l'économie du Canada? Nous convenons que bon nombre de ces modifications sont avantageuses et bienvenues, y compris l'augmenta-

tion des allocations personnelles. Le gouvernement n'a pas expliqué de façon satisfaisante pourquoi il n'aurait pas été plus avantageux d'instituer un système de crédits d'impôts pour les contribuables à faible revenu, y compris les gagne-petits et les retraités qui touchent soit de petites pensions personnelles ou des allocations de retraite du gouvernement.

On nous a présenté aujourd'hui une mesure sur la sécurité du revenu. On aurait pu, avec des dégrèvements, obtenir des résultats plus efficaces et moins injustes que sous le système actuel. Sauf erreur, l'allocation sera de \$2,850 pour les gens mariés. L'exemption personnelle de \$850 pour les gens mariés sera plus avantageuse dans le cas d'un revenu imposable de \$10,000 que pour celui de \$5,000.

De toute façon, avec tous ces changements se pose la question complexe de l'opportunité. La Chambre ferait bien mieux, je pense, de s'occuper des grands problèmes économiques de l'heure, comme le chômage, le commerce et nos relations, avec les États-Unis qui se compliquent terriblement. Au lieu de cela il va nous falloir examiner au comité plénier un projet de loi d'environ 600 pages, extrêmement compliqué, mais le tout se rapporte au bill C-259.

Il n'y a qu'une chose à faire pour nous une fois que le bill C-262 aura été examiné au comité, suspendre notre examen des modifications fiscales et examiner le projet de loi à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Dans la rédaction de ses Livres blancs, le gouvernement a agi à mes yeux tout comme un ingénieur, un architecte ou un entrepreneur qui n'aurait pas saisi l'importance des excavations nécessaires aux fondations. Une fois la construction entreprise, il se rend compte que les travaux de terrassement sont trop profonds et trop étendus. Il lui faut démolir ce qu'il avait construit, remplir les vides et tasser le tout pour bien asseoir l'immeuble. C'est tout ce que le gouvernement a fait ces derniers mois, au sujet de ces modifications fiscales, remplir et tasser pour leur donner de meilleurs fondements.

Voyons certaines des dispositions principales. Il m'est impossible de passer en revue tous les domaines évoqués. La Chambre tirera une certaine satisfaction de l'augmentation proposée des exemptions personnelles. Je n'ai rien à y redire. Il y aura évidemment divergence d'opinion quant au niveau auquel sont fixés les relèvements d'exemptions. Certains pourront suggérer \$1,500, d'autres \$1,800 et même \$2,000. Mais le gouvernement a proposé \$1,500 et cela le regarde.

Il est deux domaines où j'estime que certaines modifications d'exemptions auraient pu être apportées si le gouvernement avait jugé bon de supprimer entièrement le système des dégrèvements et l'un de ces domaines est celui des abattements pour frais de scolarité au niveau postsecondaire. Au Canada, les pourcentages relatifs au niveau postsecondaire sont insuffisants et voilà des années que nous demandons que les plus grands efforts soient faits pour permettre aux enfants de poursuivre une forme quelconque d'études postsecondaires. Il existe de nombreux collèges et écoles techniques où des gens se perfectionnent en vue d'occuper des emplois plus rémunérateurs mais le contribuable est dans l'impossibilité de récupérer le moindre sou qu'il verse à titre de frais de scolarité sous forme d'abattement calculé sur son revenu. Les frais qu'entraîne une fille, une fils ou même une femme inscrite à l'université en vue de parfaire son éducation sont considérés de la même façon que des frais de voyage en ce que, dans les deux cas, aucune exemption